guide de la

GESTION DES DÉCHETS DU SMCOM

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
DU HAUT-DOUBS

smcom
Syndicat mixte de collecte des ordures ménagères

préval Haut-Doubs
PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

DE LA COLLECTE AU RECYCLAGE

Vous résidez sur

La Communauté de Communes Altitude 800

La Communauté de Communes du Canton de Montbenoît

La Communauté de Communes du plateau de Frasne et du Val de Drugeon

Le SMCOM, Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères, assure la collecte de vos déchets

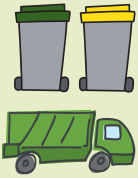

- mise à disposition, entretien et réparation de bacs équipés d'un système d'identification ;
- collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables en porte à porte ;
- collecte du verre en apport volontaire ;
- gestion des 5 déchèteries : Frasne, Gilley, Levier, Maisons-du-bois-Lièvremont et Saint-Gorgon-Main ;
- relations usagers et financement du service déchets.

***Une question sur un changement de bac, le calendrier de collecte, la facturation ou les ouvertures de déchèterie ?* Adressez-vous au SMCOM.**

contact@smcom-haut-doubs.fr
Numéro vert : 0800 970 071
Les Petits Planchants - BP 235 - 25303 Pontarlier Cedex

Une fois vos déchets collectés, Préval Haut-Doubs, le syndicat mixte pour la prévention et la valorisation des déchets du Haut-Doubs assure leur valorisation

- transfert, tri et recyclage des déchets du bac jaune ;
- transport et valorisation énergétique des ordures ménagères du bac vert : la chaleur produite lors de leur combustion à l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontarlier permet d'alimenter un réseau de chaleur ;
- transport et valorisation des déchets déposés en déchèteries ;

Préval Haut-Doubs déploie des actions de prévention et de communication de proximité auprès des usagers.

***Une question sur le tri des déchets ou les filières de recyclage ?* Contactez Préval Haut-Doubs.**

contact@preval.fr
Numéro vert : 0800 970 071
Les Petits Planchants - BP 235 - 25303 Pontarlier Cedex

LE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS

Le service déchets est financé par

- des soutiens d'éco-organismes,
- la revente de matériaux (cartons, papiers, métaux...)
- des subventions du Conseil Général du Doubs et de l'ADEME,
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Fonctionnement de la redevance

Le prix à payer par l'usager **varie en fonction de son utilisation du service**. Deux principaux facteurs entrent en compte dans la facturation : le volume du bac d'ordures ménagères (bac vert) et le nombre de vidages de ce bac.

Composantes de la redevance incitative

Un abonnement

Identique pour tous les usagers	**contribue au financement :** • de la collecte du verre, • de la collecte des déchets des bacs verts et des bacs jaunes, • de l'exploitation des déchèteries, • du traitement et de la valorisation des déchets collectés, • les investissements (colonnes à verre, bacs jaunes, bacs verts, déchèterie...), • le fonctionnement du service.

Une base forfaitaire

Appliquée uniquement à chaque bac vert	**correspond à un nombre annuel minimum de vidages du bac vert,** déterminé par le SMCOM.

Un supplément

Appliqué uniquement à chaque bac vert	**correspond aux vidages supplémentaires du bac vert** réalisés par l'usager au-delà du forfait.

LE CIRCUIT DE RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION DANS LE HAUT-DOUBS

VERRE

Point d'apport volontaire

Collecte

Verrerie

Nouveaux produits en verre

EMBALLAGES ET PAPIERS

Bac jaune

Collecte

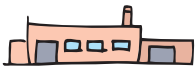

Centre de tri

Nouveaux produits

AUTRES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac vert

Collecte

Unité de valorisation énergétique

Énergie

TEXTILES, LINGES, CHAUSSURES

Conteneurs blancs

Collecte

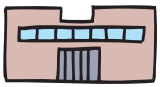

Centre de tri des textiles

Revente ou fabrication d'isolant thermique et phonique

DÉCHETS VERTS

Déchèterie

Compostage sur plateforme

Compost mis à disposition des usagers à la plate-forme de compostage de Pontarlier

En mélange avec du fumier

Co-compostage dans les champs en partenariat avec des agriculteurs

TRIER POUR MIEUX RECYCLER

Les emballages en verre

Bouteilles, pots et bocaux, sans couvercle

DANS LES CONTENEURS À VERRE

répartis sur toutes les communes et déchèteries

Recommandations

Vider les emballages suffit, inutile de les laver.

Les textiles, linges et chaussures

Vêtements (pull, pantalon, chaussettes)
Linge de maison (drap, taie d'oreiller, torchon)
Chaussures et maroquinerie (baskets, bottes, ceintures, sacs à main)

DANS LES CONTENEURS TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)

des 5 déchèteries du SMCOM et dans les communes de Bannans, Boujailles, Frasne, Sombacour et Goux-les-Usiers.

Vous pouvez également vous rendre dans une des antennes locales d'associations : Emmaüs, Frip'vie, La Ressourcerie...

Recommandations

Même usés, troués ou tâchés, tous les vêtements, linges et chaussures peuvent être déposés, à la condition qu'ils soient propres et secs. Les chaussures s'attachent par paire.

TRIER POUR MIEUX RECYCLER

Les bouteilles et flacons en plastique

BOUTEILLES *opaques*

BOUTEILLES *transparentes*

CUBITAINERS

Flacons de produits DE TOILETTE

Flacons alimentaires

FLACONS MÉNAGERS

Recommandations

Vider les emballages suffit, inutile de les laver.

Les emballages en acier et en aluminium

AÉROSOLS

Bouteilles ET BIDONS

BARQUETTES ALU *conserves*

Boîtes en métal *cannettes*

Les emballages en carton

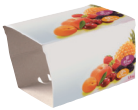

PETITS EMBALLAGES en carton
CARTONNETTES

BRIQUES alimentaires

Barils de lessive

Recommandations

Emballages même salis mais bien vidés avant dépôt dans le bac.

Les papiers

CATALOGUES

Lettres

LIVRES

Journaux magazines

PUBLICITÉS

Enveloppes

en vrac uniquement, pas de sac

Attention

Sauf papiers spécifiques : papiers alimentaires (essuie-tout), papiers d'hygiène (mouchoirs, serviettes…), papiers de décoration (nappes, papier peint…).

Le bac jaune est collecté tous les 15 jours.
Demandez le calendrier de collecte au smcom.

TRIER EN DÉCHÈTERIE

Carte d'accès obligatoire

Mise à disposition gratuitement pour les ménages et professionnels.
Adressez-vous au SMCOM.

Avant tout dépôt, adressez-vous au gardien

Ce dernier est là pour vous indiquer où déposer vos déchets. Par contre, son rôle n'est pas de contribuer au déchargement de votre véhicule.

Dans les déchèteries sont acceptés :

- Encombrants
- Déchets verts
- Bois
- Textiles, linges et chaussures
- Incinérables Tout-venant
- Déchets dangereux
- Ressourcerie
- Métaux
- Cartons
- Gravats
- Pneus
- Pneus jantés

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- Petits Appareils Électriques
- Écrans
- Gros Électroménagers Hors Froid
- Gros Électroménagers Froid

DÉCHETS DIVERS

- Huiles végétales
- Néons
- Ampoules
- Cartouches d'encre
- Batteries
- Huiles de vidange
- Capsules Nespresso
- Piles

Sont interdits : les déchets d'activités de soins (seringues), l'amiante, les cadavres d'animaux, les ordures ménagères et les déchets du bac jaune. Pour éliminer ces déchets, des solutions existent, contactez le SMCOM.

Recommandations

Trier vos déchets avant de vous rendre en déchèterie, vous gagnerez ainsi du temps et optimiserez la valorisation de vos déchets.
Durant vos trajets, pensez à couvrir vos remorques pour éviter l'envol de déchets.

ZOOM SUR LES DÉCHETS DANGEREUX OU DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Déchets des produits d'entretien des véhicules

Déchets des produits de chauffage, cheminée, barbecue

Déchets des produits d'entretien piscine

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison

Déchets des produits du jardinage

Déchets des produits de bricolage et décoration

Recommandations

Ne les jetez pas dans les poubelles ou dans les canalisations mais venez les déposer à la déchèterie - y compris les emballages vides - pour qu'ils soient pris en charge et traités.

Consignes de sécurité à respecter :

- ne mélangez pas les produits
- laissez les produits dans leurs emballages d'origine
- avant de déposer un produit, vérifiez que celui-ci est identifié. S'il ne l'est pas, et que vous connaissez son origine, veuillez l'indiquer sur le contenant ou l'emballage. Dans le cas contraire, veuillez préciser "produit non identifié"
- à la déchèterie, adressez-vous au gardien, celui-ci prendra en charge ce déchet.

DU CONCRET POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Compostage mode d'emploi

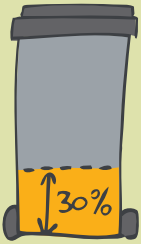

Les déchets compostables représentent près d'un tiers du poids de nos poubelles, soit environ 80 kg par personne et par an !
Avec le compostage, je raisonne 2 en 1 : je réduis mes déchets tout en fabricant mon propre compost.

Vous aussi, vous souhaitez valoriser vos biodéchets et en faire un excellent compost ?

Préval et votre collectivité mettent à votre disposition des composteurs en bois au tarif préférentiel de 25 €.

Le composteur qui vous est proposé est fabriqué à Bois d'Amont, dans le Jura. Il est garanti 7 ans. Un bio-seau de 7L avec couvercle **est OFFERT**, livré avec le composteur.

- **Retirez votre composteur à Préval, à Pontarlier.**
- **Nous vous accueillons les mercredi et vendredi de 13h30 à 17h.**
  Une permanence est assurée afin de vous apporter des conseils de bonne gestion de votre composteur.

POUR LE PAIEMENT, VOUS POUVEZ :

- **Payer sur place**
  à Pontarlier (au siège de Préval), par chèque ou carte bancaire. Nous vous accueillons les mercredi et vendredi de 13h30 à 17h.
- **Télécharger le bon de commande**
  sur le site Internet **www.preval.fr** puis le renvoyer accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public par courrier postal à :
  Préval Haut-Doubs - Les Petits Planchants - BP 235 - 25303 Pontarlier Cedex 3
- **Payer en ligne**
  Nous vous envoyons, dans les 10 jours ouvrés après réception, un courrier vous proposant une date, un créneau horaire et un lieu de retrait de votre composteur.

Réutiliser pour moins jeter

Penser réutilisable :

- Je loue plutôt que d'acheter
- J'achète d'occasion
- Je fais réparer plutôt que de jeter
- J'évite la vaisselle jetable

Participer à la vie locale associative :

- Je propose un achat collectif à mon entourage
- Je donne aux organisations caritatives, à la bibliothèque, aux écoles...

Le comité d'Amis Emmaüs de Pontarlier vous accueille dans ses locaux au 29 rue Eiffel
Retrouvez les acteurs du réemploi de votre territoire sur notre site Internet :
www.preval.fr rubrique "réduire mes déchets"

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Chaque Français jette chaque année près de 20 kg de nourriture par an, dont 7 kg de produits encore emballés.

Certains gestes simples peuvent vous aider à limiter le gaspillage alimentaire :

- Surveiller dès l'achat et par la suite les dates de péremption des produits
- Éviter l'achat de produits en trop grandes quantités
- Conserver les aliments dans des conditions adéquates.
- Imaginer des recettes pour cuisiner les restes

Retrouvez les 10 gestes antigaspi sur :
http://alimentation.gouv.fr/journee-anti-gaspillage/Les-10-gestes-anti-gaspi

à court d'idées pour accommoder vos restes, des recettes vous sont proposées sur : http://alimentation.gouv.fr/recetteantigaspi

Vous avez UN DOUTE UNE QUESTION ?

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
n'hésitez pas à nous contacter

par téléphone au numéro vert :

N° Vert 0800 970 071
(appel gratuit depuis un poste fixe)

ou au 03 81 46 27 00

par courriel :
contact@smcom-haut-doubs.fr

@ ou consultez notre site Internet :
www.smcom-haut-doubs.fr

en venant dans nos bureaux :
Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères
Les Petits Planchants
BP 235
25303 Pontarlier Cedex

smcom
Syndicat mixte de collecte des ordures ménagères

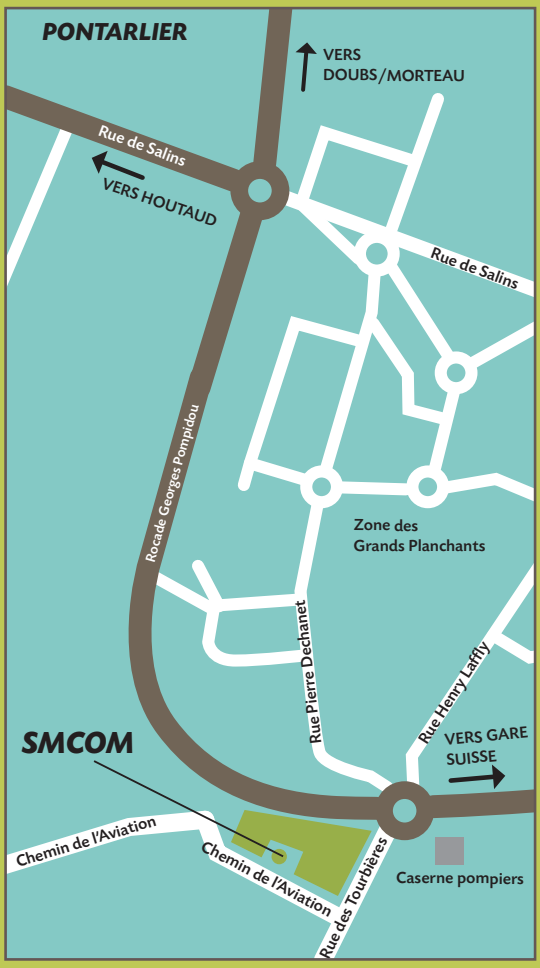

...bigbang.fr Préval 2014

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DU HAUT-DOUBS